

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 28/2013

Point 8) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 15 mai 2013, relatif à la **demande d'autorisation d'emprunter en complément au préavis No 18/2012 relatif à l'agrandissement du local de chaufferie dans le collège des Grands Records**

Responsable du dossier : Philippe Zuberbühler

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite de la votation du 3 mars 2013, refusant la vente des droits de superficie (DDP), la Municipalité se voit contrainte de présenter un complément au préavis No 18/2012 relatif à l'agrandissement du local de chaufferie dans le collège des Grands Records, afin de financer ce projet par emprunt bancaire.

Les besoins en financement sont les suivants :

- Un emprunt de CHF 1'800'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment de la chaufferie.
- Un emprunt de CHF 1'800'000.00, sous forme de prêt à CAD Givrins SA, qui financera :
 - les chaudières et leurs installations techniques pour CHF 1'354'000.00
 - la conduite à distance de la route de la Gare pour CHF 446'000.00

Le seul actionnaire de CAD Givrins SA est la Commune de Givrins qui détient un capital-actions de CHF 600'000.00. Les banques prêtent en compte courant pour une société anonyme à un taux de 3.6% alors qu'elles prêtent à la commune à un taux de 1.6%. Dès lors, la Municipalité a choisi la solution de l'emprunt, sous forme de prêt à CAD Givrins SA.

Ces emprunts entrent dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 15'000'000.00 voté par le Conseil communal le 14 décembre 2011 (Préavis N°9/2011).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 28/2013 relatif à la demande d'autorisation d'emprunter en complément au préavis N°18/2012 relatif à l'agrandissement du local de chaufferie dans le collège des Grands Records,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide,

1. d'autoriser la Municipalité à emprunter aux meilleures conditions la somme de CHF 1'800'000.00 pour financer l'agrandissement du bâtiment de la chaufferie,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter aux meilleures conditions la somme de CHF 1'800'000.00, sous la forme d'un prêt à CAD Givrins SA, au minimum aux conditions accordées par la banque pour les prêts ci-dessus,
3. d'amortir ces emprunts sur une durée de 30 ans au maximum.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 16 avril 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick